



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

28 juin 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 28 juin 2018 à 16 h 45, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime  
Mme Rose-Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île (par conférence téléphonique)  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Deux représentants des médias assistent également à la séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 16 h 45.

CM1806-1112

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par Mme Suzie Leblanc, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour ci-dessous présenté soit adopté en ajoutant le point 3.1.3. « Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 321 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage – Divers chemins » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
  - 3.1. Services techniques et des réseaux publics
    - 3.1.1 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

28 juin 2018

- 3.1.2 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Redressement des infrastructures routières locales
- 3.1.3 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 321 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage – Divers chemins
- 3.2. Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 3.2.1 Exportation des matières résiduelles – Demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance

### **SERVICES MUNICIPAUX**

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

CM1806-1113

#### **Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

– l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

28 juin 2018

appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à déposer une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

que le conseil de la Communauté maritime confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans ce programme et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

CM1806-1114

### **Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Redressement des infrastructures routières locales**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la Communauté maritime a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

–l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

28 juin 2018

autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à déposer une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales;

que le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

CM1806-1116

### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 321 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage – Divers chemins**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, en juin dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins de la Municipalité et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de P. & B. Entreprises ltée aux prix unitaires de :

222,75 \$ / tonne	Couche de correction
217,00 \$ / tonne	Couche de roulement
7,80 \$	Marquage temporaire de la chaussée

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu

que le conseil accepte les taux soumis par l'entreprise P. & B. Entreprises ltée, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document concernant l'attribution de ce contrat de revêtement en béton bitumineux sur divers chemins en fonction du budget alloué à ce projet.

La portion de la dépense relative au pavage des chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine sera financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2018-03 sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le président demande le vote sur cette proposition; la mairesse de Grosse-Île, M<sup>me</sup> Rose Elmonde Clarke, vote contre.

Cette proposition est adoptée à la majorité des voix.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

28 juin 2018

### SERVICES MUNICIPAUX

### HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1806-1115

#### Exportation des matières résiduelles – Demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime se trouve dans l'obligation d'exporter ses matières résiduelles vers des sites d'enfouissement et des centres de tri du Québec en raison de l'absence sur son territoire d'un lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un LET est due à l'exiguïté et à la fragilité de son territoire insulaire;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à l'exportation des matières résiduelles sont importants et que la Communauté maritime consacre déjà près de 20 % du budget municipal à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le décret gouvernemental de mai 2016 reconnaît le caractère insulaire du territoire des Îles-de-la-Madeleine et qu'il autorise les ministères à moduler leurs interventions pour tenir compte des enjeux et des contraintes particulières liés à l'insularité de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CTMA est le transporteur maritime unique qui dessert l'archipel des Îles-de-la-Madeleine et que ce dernier détient un contrat avec le gouvernement du Québec pour le cargo et les approvisionnements des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime et le Groupe CTMA ont entamé des discussions pour conclure un nouveau partenariat permettant d'exporter à moindre coût les matières résiduelles vers le continent;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec pourrait apporter une aide financière à cette opération d'exportation des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une autorisation spéciale pour permettre à la Communauté maritime de conclure une entente de gré à gré avec le Groupe CTMA pour



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

28 juin 2018

l'exportation des matières résiduelles vers des centres de tri et des lieux d'enfouissement technique du Québec.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1806-1117

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoît Arseneau,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 17 h 15.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier